

Décision

Générale

colonial

Décision n° 597 Personnel européen.

n° 597

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
22 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Une permission de six jours à solde entière est accordée à Mademoiselle PONTACQ An drée. employée auxiliaire de l'Administration, pour en jouir en Éthiopie. A l'expiration de cette période, Mlle PONTACQ est autorisée à prolonger son séjour sans le bénéfice de sa solde pendant toute la durée de la permission d'absence accordée à son père.